



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 3 septembre 2015

DECLARATION PREALABLE à la réunion mensuelle DG/DSC du 3 septembre 2015

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Concernant l'ordre du jour et les documents y afférents :

Force Ouvrière rejette le projet d'arrêté relatif aux nouveaux critères définissant les postes éligibles à la NAS et à la COP 50. Actuellement plus de 1100 agents au sein de VNF sont concernés par cette réforme.

Force Ouvrière rappelle que ces logements participent à la continuité du service public, pour que sur la voie d'eau les usagers bénéficient de l'assistance publique de proximité afin d'assurer leur sécurité et celle des biens.

Pour **Force Ouvrière**, il en ressort que s'il était appliqué, cela impacterait plus de la moitié des personnels actuellement logés par le Service. Nous vous rappelons que les agents en NAS avaient l'obligation d'occuper ces logements. Ils ont participé à l'entretien, à la conservation et à la sécurité du domaine public fluvial, souvent sur leurs propres deniers. Depuis plusieurs mois, nous vous alertons sur les conséquences néfastes tant pour les agents que pour les services. C'est pourquoi, **Force Ouvrière condamne** avec virulence cette réforme et exige instamment qu'en tout état de cause, un moratoire d'un an. À ce titre, nous avons écrit le 22 juillet au Premier Ministre en lui rappelant que seul le report d'un an de l'entrée en vigueur du décret permettrait la mise en place d'un vrai dialogue social constructif tenant compte :

- de l'impact réel financier pour les personnels conformément à vos engagements et à ceux de notre ministère de tutelle. En effet, à ce jour aucune garantie de pouvoir d'achat nous a été présentée.
- de l'impact socio-économique sur les agents, (déménagement, achat de voiture, etc..)
- de l'impact sur l'organisation du travail, notamment en termes d'astreinte et les moyens y afférents. L'organisation du travail et la réforme des logements ne peuvent être traités indépendamment l'une de l'autre.

Pour mémoire, VNF gère un parc immobilier de 2247 logements. Au vu de l'arrêté que vous nous présentez aujourd'hui il ne resterait que 645 dédiés à l'exploitation mission majeure de l'EPA VNF. La spéculation immobilière des 1602 restantes au détriment des agents est elle devenu l'enjeu majeur de l'EPA ?

Pour ces raisons, cette réforme est en effet totalement inapplicable.

Force Ouvrière prend acte que les résultats du baromètre social confirment la nette dégradation du moral des personnels de VNF qui ne croient plus en l'avenir, et dont l'inquiétude ne cesse de grandir face aux perspectives de baisses des effectifs et des moyens financiers. Nous ne cessons de vous alerter sur ce point et vous suggérons pour l'année prochaine de remplacer le baromètre social par les déclarations et interventions de Force Ouvrière, ce qui permettrait, en période de vaches maigres, une économie appréciable pour VNF.

Concernant le cycle de mobilité en cours :

Force Ouvrière, souligne à nouveau les incohérences dans l'application de l'instruction mobilité, et notamment les grilles de concordance entre public et privé. Outre les postes ouvert pour la mission Seine Nord en classe 9 (niveau Directeur Territorial), pour lesquels vous aviez admis le caractère « surprenant » en juillet, l'analyse exhaustive des postes publiés fait apparaître de nombreuses incohérences : Pour exemple, un poste de subdivisionnaire en classe 6 à la DTRS, un poste de catégorie B (Chargé d'étude achat classé en 6 à la DT Strasbourg, un poste de B+ d'encadrement à enjeux (cellule comptabilité) classé en 5 à la DTRS. Il est temps de remettre de l'ordre dans vos Directions (territoriales ou fonctionnelles) et de clarifier les modalités de concordances public privé.

Concernant le projet stratégique de service :

Nous avons découvert avec stupeur, alors que les négociations sont en cours, que la DT de Strasbourg a lancé un appel d'offre concernant la mise en œuvre du projet stratégique, sans même le présenter au CTUP local. Pour **Force Ouvrière**, non seulement, c'est une remise en cause grave du dialogue social mais aussi une remise en cause des compétences et savoir faire des agents.

Les DSC **Force Ouvrière**